

**FORMATION EN APPRENTISSAGE****Objectifs**

- ⇒ Acquérir des compétences techniques et des compétences en gestion de chantier
- ⇒ Participer à la conduite du chantier
- ⇒ Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager
- ⇒ Préparer les apprentis à la poursuite d'études

**Déroulement**

Formation sur 3 ans basée sur un planning alternant les semaines en entreprise et les semaines en formation au CFA-MFR.

	FORMATION	Semaines en formation	EXAMEN
1ère Année	Seconde Professionnelle Nature Jardin Paysage Forêt	17	
2ème Année	1ère Bac Pro Aménagements Paysagers	18	
3ème Année	Terminale Bac Pro Aménagements Paysagers	19	BAC PRO Aménagements Paysagers

**Public concerné**

- ⇒ Être âgé de 15 ans au 31 décembre de l'année d'inscription.
- ⇒ Entrée en Seconde après une classe de 3<sup>ème</sup>, d'un CAPA, ou autre formation.
- ⇒ Entrée en Première possible après un CAPA, BEPA, Seconde, sous dérogation de la DRAAF.
- ⇒ Dans tous les cas, satisfaire à l'entretien d'entrée (motivation du jeune, résultats scolaires, projet professionnel...)
- ⇒ Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

**Modalités et Délais d'accès**

- ⇒ Fiche de demande d'admission.
- ⇒ Entretien avec le jeune et ses parents, sur ses motivations et ses appréciations scolaires.
- ⇒ Constitution d'un dossier d'inscription.
- ⇒ Délai d'accès : Rentrée en septembre 2021, entrée et sortie permanente en cours d'année selon avis du SRFD.

**Nos Forces**

- ⇒ Un parcours individualisé.
- ⇒ Un établissement à taille humaine.
- ⇒ Une équipe pédagogique compétente à l'écoute des préoccupations de chaque apprenti(e)
- ⇒ Un système d'alternance permettant au jeune de construire son avenir professionnel.
- ⇒ Mise en place de nombreux projets professionnels et éducatifs.
- ⇒ Atelier technique et parc de 5 ha pour la réalisation des TP.
- ⇒ Hébergement : Internat - demi-pension.
- ⇒ Navette à la gare de Marmande, le lundi et le vendredi.

## Contenu de la formation Seconde Nature Jardin Paysage Forêt

### ⇒ Enseignement Général :

Français	40h	Education Physique et Sportive	32h
Education Socioculturelle	24h	Biologie du sport	10h
Histoire Géographie	32h	Mathématiques	48h
Sciences Économiques	24h	Sciences Physiques	24h
Langue vivante	32h	Informatique	20h

### ⇒ Enseignement Professionnel :

Sciences et techniques des aménagements de l'espace	48h	Suivi/Soutien	34h
Sciences et techniques de l'environnement et des équipements	56h	Thèmes Professionnels	47h
Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux	108h	Enseignement à l'initiative de l'établissement	20h

## Contenu de la formation 1<sup>ère</sup> - Terminale

### ⇒ Enseignement Général :

Français	100h	Education Physique et Sportive	64h
Documentation	20h	Biologie - Écologie	60h
Histoire Géographie	86h	Mathématiques	100h
Education Socioculturelle	60h	Sciences Physiques	60h
Langue vivante	66h	Informatique	20h

### ⇒ Enseignement Professionnel :

Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers	130h	MAP	56h
Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysagers	110h	Thèmes Professionnels	40h
Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers	92h	Enseignement à l'initiative de l'établissement	20h
Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers	56h	Suivi/Soutien	67h
Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers	44h		

## Débouchés et Poursuite d'études

- ⇒ Travailler dans des entreprises ou dans les services espaces vert des villes, des collectivités territoriales. Le niveau IV donne la capacité professionnelle nécessaire à la création d'entreprise.
- ⇒ Le titulaire du diplôme peut poursuivre vers un CS (Certificat de Spécialisation) Arboriste élagueur, Arrosage intégré, Constructions paysagères, Maintenance des terrains de sports et de loisirs
- ⇒ BTSA Aménagements paysagers, BTSA Production horticole, BTSA Technico-commercial

## Validation de l'examen

BAC PRO Aménagements Paysagers : 50% Épreuves CCF en 1<sup>ère</sup> et Terminale + 50% Épreuves Terminales en juin de l'année de Terminale.

## Rémunération des apprentis :

Ancienneté – Age	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> Année	27% du SMIC <sup>1</sup>	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 <sup>ème</sup> Année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3 <sup>ème</sup> Année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

(1) SMIC horaire brut au 01/01/2021 : 10,25€ / heure

Un contrat d'apprentissage peut être signé à partir de 15 ans à condition que le jeune ait effectué un cycle 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> dans sa globalité.

## Aides possibles (sous conditions)

- ⇒ Frais de scolarité : pris en charge par l'OPCO dont dépend l'entreprise
- ⇒ Hébergement – Restauration : 3€/repas et 6€ par nuit financés par l'OPCO dont dépend l'entreprise
- ⇒ Équipements professionnels financés par l'OPCO dont dépend l'entreprise
- ⇒ Aide diverses financées par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>)